

Objectifs de progression concernant l’index mesurant les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale pour l’année 2024

* Travailler sur les Lignes Directrices de Gestion afin de prendre en compte la proportion des femmes et des hommes dans les avancements de grade.
* Réaliser un diagnostic par catégorie et grade en lien avec les Lignes Directrices de Gestion et proposer des actions correctives
* S’appuyer sur le plan d’action relatif à l’égalité professionnelle 2024/2026. Notamment en travaillant sur l’axe 1 de ce plan : *« Evaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes »*:

*Rappel sur le score index égalité 2023 pour le Département du Gers : 64/100*